

Regulations, amendment; SOR/88-26—Immigration Regulations, 1978, amendment; SOR/88-27—Immigration Visa Exemption Regulations No. 19, 1987; SOR/88-29—Indo-chinese Designated Class Regulations, amendment; SOR/88-30—Deemed Authorized Capital Order, amendment; SOR/88-31—Prohibition of Entry on Certain Lands Order, 1987, No. 1; SOR/88-33 and SOR 88-37—Immigration Regulations, 1978, amendment and SOR/88-35—Department of National Defence Terms Under Six Months Exclusion Approval Order, 1988 Department of National Defence Terms Under Six Months Regulations, 1988.

DORS/87-725—Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair au Canada—Modification; le DORS/87-726—Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair sur le contingentement—Modification; le DORS/87-727—Règlement canadien sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair—Modification; le DORS/87-728—Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs au Canada—Modification; le DORS/87-729—Ordonnance sur les redevances provisoires à payer pour les œufs du Canada—Modification; le DORS/87-730—Ordonnance sur les redevances à payer pour l'achat des œufs au Canada—Modification; le DORS/87-731—Règlement sur la stabilisation du prix des pommes de terre produites en 1985; le DORS/88-5—Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon—Modification; le DORS/88-26—Règlement sur l'immigration de 1978—Modification; le DORS/88-27—Règlement de dispense du visa—Immigration n° 19, 1987; le DORS/88-29—Règlement sur la catégorie désignée d'Indochinois—Modification; le DORS/88-30—Décret relatif au capital social autorisé inférieur—Modification; le DORS/88-31—Décret n° 1 de 1987 sur les terres interdites d'accès; le DORS/88-33 et le DORS/88-37—Règlement sur l'immigration de 1978—Modification; et le DORS/88-35—Décret de 1988 approuvant l'exclusion de personnes employées pour moins de six mois au ministère de la Défense nationale—Règlement de 1988 sur les personnes employées pour moins de six mois au ministère de la Défense nationale.

The Joint Chairmen authorized that certain correspondence and comments be printed *in extenso* in the evidence of this day's meeting.

At 9:30 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Les coprésidents autorisent l'impression, en entier, de certaines observations et lettres dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

À 9 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

*Le cogreffier du Comité*

Denis Bouffard

*Joint Clerk of the Committee*